



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 41433

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les problèmes engendrés par la mise en place des évaluations des acquis pour les écoliers de CM2. En effet, c'est l'une des nouveautés de la réforme engagée par le Gouvernement. Les écoliers de CM2 sont évalués sur leurs acquis. C'est une première pour ces enfants qui, jusqu'ici n'avaient réalisé que des «diagnostics» en guise de tests et non pas des bilans. Néanmoins, de nombreux professeurs ne sont pas satisfaits puisqu'il considèrent que ce bilan des acquis ne peut être le même pour tous durant la même période étant donné que les écoles ont des programmes d'études organisés différemment. Ces derniers considèrent que cela mettrait les élèves en difficulté sur des apprentissages qu'ils n'ont pas encore abordés. Aussi souhaite-t'il connaître son avis sur cette question.

Texte de la réponse

Le choix de faire passer les évaluations de CM2 en janvier s'explique par la nature même de ces évaluations : outil pédagogique avant tout, elles doivent permettre d'aider les enseignants à repérer les connaissances mal maîtrisées par les élèves et d'optimiser ainsi l'aide personnalisée qui pourra leur être apportée. Des évaluations passées en fin de CM2 ne pourraient répondre à cet objectif. En outre, toutes les notions exigibles en fin de CM2 et évaluées en janvier, à l'exception de la division d'un nombre décimal par un entier et de la reconnaissance du plus-que-parfait, ont été abordées en CMI, voire en CE2. Aussi, le nombre des questions qui n'avaient pas été vues ou revues en CM2 au moment de l'évaluation était-il, par définition, extrêmement limité. Enfin, il faut rappeler que ce n'est pas l'évaluation qui place les élèves en difficulté mais bien le fait de ne pas maîtriser les connaissances et compétences attendues. En proposant aux élèves des exercices d'évaluation à cette période, les enseignants ont du temps pour apporter l'aide nécessaire à ceux qui en ont besoin en mobilisant les ressources nécessaires pour ce faire : aide personnalisée (2 heures par semaine), stages de remise à niveau pendant les vacances, aides spécialisées.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41433

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2009, page 1224

Réponse publiée le : 15 septembre 2009, page 8817